

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie@villerspol.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du

05 mars 2025

Validé le 18/03/2025

Présents : YZANIC Olivier - DUCLAYE Eric - MARTEL Christelle - LEULLIETTE Bernard - GRAVELINE Anne-BERTON Hélène-Catherine - HUART Valérie - DESRUENNE Xavier - BUISSE Thierry

Absents excusés : Mesdames MOHAMED Paméla et PAMART Véronique Messieurs LOTTEAU Daniel et COLLINET Nicolas

Absents : Mme BLARY Cindy - M. OLLIVIER Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme BERTON Hélène-Catherine

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, Olivier YZANIC, ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

- **Approbation du précédent compte rendu**

Le précédent compte rendu est voté à la majorité des suffrages exprimés.

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Présentation et vote du CFU- Compte Financier Unique 2024**

Monsieur le Maire, rappelle que le CFU se substitue au compte Administratif et au compte de gestion, soit une simplification administrative et donne la parole à M. Leulliette Bernard, qui présente les résultats 2024 avec l'état détaillé des sections de fonctionnement et d'investissement. *(Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous à la présentation de l'affectation de résultat).*

Plusieurs explications ont été apportées :

- Sur le FCTVA, les subventions de l'école ont été entièrement perçues par l'état et le département, sauf pour la CCPM soit 6000€.
- Intervention sur la sécurité des bâtiments par les sociétés APAVE et SOMEX.
- le dossier NEFLE se termine. Le dossier de demande de versement de subvention est en cours.
- Concernant les travaux du pont du tordoir le montant s'élève à 98 000 € TTC, pour lesquels la commune a pu percevoir une subvention par l'Etat.
- Rappel du don de 10 000 € par Mme DEGARDIN à la commune en vue d'assurer l'entretien de la Chapelle familiale (Notre Dame des Affligés) située Rue Georges Ozaneaux. Pour cela, une comptabilité et un carnet d'entretien sont assurés par la Mairie.

- Des sèche-mains ont été installés aux salles de sport et des fêtes.
- Concernant les provisions pour impayés, Monsieur COUSIN, interviendra à la prochaine réunion de CM, il apportera des précisions sur ce sujet.

Il est procédé au vote du CFU 2024, pour cet intitulé M. le Maire est abstenu de vote.

Soit 8 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Monsieur Leulliette Bernard est félicité et remercié pour sa présentation.

M. Desruenne Xavier souligne que c'est un bon résultat, comme l'avait démontré l'audit au début du mandat, cet excédent permettra de réaliser des travaux, comme ceux de l'église sans recourir à l'emprunt. M. Buissé Thierry demande si ce n'est pas préjudiciable d'avoir un bon résultat pour obtenir des subventions.

• **Présentation et vote de l'affectation des résultats 2024 pour le BP 2025**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		485 781.88		260 835.17		746 617.05
Part affectée à l'investissement				200 000.00		200 000.00
Opérations de l'exercice	808 356.29	1 014 458.12	250 020.54	285 206.40	1 058 376.83	1 299 664.52
Totaux	808 356.29	1 500 240.00	250 020.54	746 041.57	1 058 376.83	2 246 281.57
Résultat de clôture		691 883.71		496 021.03		1 187 904.74

Besoin de financement	
Excédent de financement	496 021.03
Restes à réaliser DEPENSES	163 419.50
Restes à réaliser RECETTES	54 982.60
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	387 584.13

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sort aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

150 000 €
541 883,71 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

il est procédé au vote de l'affectation de résultat :

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- Présentation et vote du quart du budget 2024 pour mandater l'investissement avant le vote du budget 2025.

Vote du Quart - Budget Investissement - 05 mars 2025

Chapitre	BP 2024	Limite 25%	Commandé au 04/03/25
20 - Immobilisations incorporelles	26 097,80	6 524,45	3 360,00
21 - Immobilisations corporelles	307 037,69	76 759,42	13 874,65
23 - Immobilisations en cours	115 056,87	28 764,22	0
Total :		112 048,09	17 234,65

21 - Immobilisations corporelles	Bon Commande	Date	Montant TTC	Imputation	Fact. Reçue
Balise de sécurité et peinture enrobé pour pose des balises (PROZON)	U12	17/01/2025	1 315,33	2152 - Installations de voirie	F
2 vitrines information double (VAD COLLECTIVITE)	U19	21/01/2025	2 650,00	2152 - Installations de voirie	
3 Panneaux affichage public avec toit scellé (FERRONERIE BERNARD)	U27	27/01/2025	6 511,20	2152 - Installations de voirie	
5 tables salle informatique Ecole (MANUTAN)	T50	06/01/2025	581,40	2184 - Matériel de bureau et mobilier	F
Arbre etang - Fleurs - arbre (VICQ Arbor)	U44	08/01/2025	214,50	212 - Aménagement de terrain	F
Végétalisation Parking Ecole rosiers (Socodip)	U46	14/02/2025	708,60	212 - Aménagement de terrain	F
Végétalisation mur Ecole + Jardinières Ecole (Les Jardins de la Groise)	U45	14/02/2025	465,72	212 - Aménagement de terrain	
Poutres chêne parterre Etang (Meurant)	V2	22/02/2025	1 427,90	212 - Aménagement de terrain	
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles :			13 874,65		

20 - Immobilisations incorporelles	Bon Commande	Date	Montant TTC	Imputation	Fact. Reçue
Mission architecte Eglise (Deprez)	V3	24/02/2025	3 360,00	203 - Etude	
TOTAL - 20 - Immobilisations incorporelles :			3 360,00		

Mme Berton Hélène-Catherine donne des précisions sur l'achat et la pose des panneaux d'affichage. 3 panneaux sont en cours de réalisation pour l'affichage libre chez le ferronnier de Villers-Pol. Concernant l'affichage municipal (Mairie et Cimetière) au vu de la vétusté des panneaux, il a donc été décidé de les remplacer.

- **Demande de mise en place d'un distributeur automatique par un traiteur**

Mme Séverine Lemaire, enseignante dans le domaine de la restauration, ancienne restauratrice, demande l'autorisation de poser un distributeur automatique destiné à la vente de plats traiteurs. Exemple de plats proposés à la vente : émincé de poulet au maroilles, endives braisées, carbonnade flamande et blanquette de saumon.... Ce service serait assuré 24 h/24 et 7j/7. Elle souhaiterait placer ce distributeur (*fixe, alimenté en électricité, frigorifié et automatique d'environ 80 casiers*) sur un axe passant et non dans le centre du village. Le conseil municipal attend une proposition d'emplacement plus précise de la part de Mme Lemaire. Le point est ajourné à ce jour.

- **Projet de micro-crèche, montant des travaux et subvention à demander**

La commune a entrepris des démarches quant à la création d'une micro-crèche. Ces choix ont été motivés par une diminution du nombre d'assistantes maternelles. (Départ en retraite et non remplacée) ou celles dont l'agrément est atteint. Madame Berton Hélène-Catherine a souligné la complémentarité de l'assistance maternelle à domicile et de la micro-crèche étant donné les demandes croissantes sur la commune (plus de 20 demandes), selon elle, cela permettrait d'attirer une population voisine et de pérenniser l'école du village.

La crèche serait installée dans les locaux actuels de la garderie de l'école, par rapport à son accessibilité, la sécurité, la proximité de l'école. Des devis ont été demandés quant à la réhabilitation des locaux : à savoir que cet aménagement doit respecter les normes d'accueil de la petite enfance. Un premier devis a été demandé dont le montant s'élève à 103 786 € TTC. Un deuxième devis est en cours, celui-ci sera présenté à l'équipe dès réception.

La crèche aura une capacité d'accueil de 13 enfants, de 0 à 4 ans. Elle sera gérée par l'entreprise privée « Rose Noisette » de Madame Thery, diplômée de la petite enfance, qui serait redevable d'un loyer d'environ 1 000€ mensuel à la commune.

Pour les travaux, Monsieur le Maire souhaiterait bénéficier du Fonds de Concours de la CCPM, d'un montant de 15 000€, et de celui du Syndicat d'Électrification de l'Arrondissement d'Avesnes (SEAA) à hauteur de 11 553.78€ (destiné au poste d'isolation).

- **Demande de subvention dans le cadre de l'ADVB – Voirie - pour la Rue des Fonds Paris et la Ruelle à Cailloux.**

Monsieur le Maire propose :

- de profiter des travaux d'assainissement par Noréade début septembre 2025, pour procéder à la réfection de la Ruelle à Cailloux soit 195m et de la rue des Fonds Paris soit sur 345 m pour un montant HT de 57 162.25 €
- de demander une subvention dans le cadre de l'ADVB escomptée de 50 % .

Il est procédé au vote pour déposer la demande de subvention.

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Informatisation de la Bibliothèque,**

Le département du Nord a attribué une subvention de 3 450.60 € pour développer l'informatisation des collections dans le cadre des Bibliothèques Numériques de référence. Cette informatisation n'a pas été faite en 2024. Monsieur le Maire demande de poursuivre cette démarche.

À ce jour, nous avons connaissance de deux départs de bénévoles de la bibliothèque, la commune lancera un appel à candidature.

Il est procédé au vote :

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Validation du plan de circulation de la Rue Basse**

Monsieur Duclaye Éric présente le plan de circulation comme suit.

Un sondage a été réalisé concernant une proposition de mise en sens unique de la Rue Basse (de la Boulangerie jusqu'à la rue Georges Ozaneaux) et une mise en sens unique de la rue du Moulin (à partir de la rue Basse ; en descente) cf. Plan

Suite au sondage pour lequel nous avons reçu 80 réponses :

34 réponses étaient favorables au projet, 30 étaient en opposition avec remarques et améliorations et 20 réponses qui émettaient des propositions non appropriées.

Ce projet a été réalisé dans le but de réduire la vitesse de la rue Basse (problème récurrent qui a interpellé les habitants de la rue). Pour la délibération, toutes les remarques ont été prises en compte afin de répondre au mieux à la demande et d'assurer la sécurité de nos habitants.

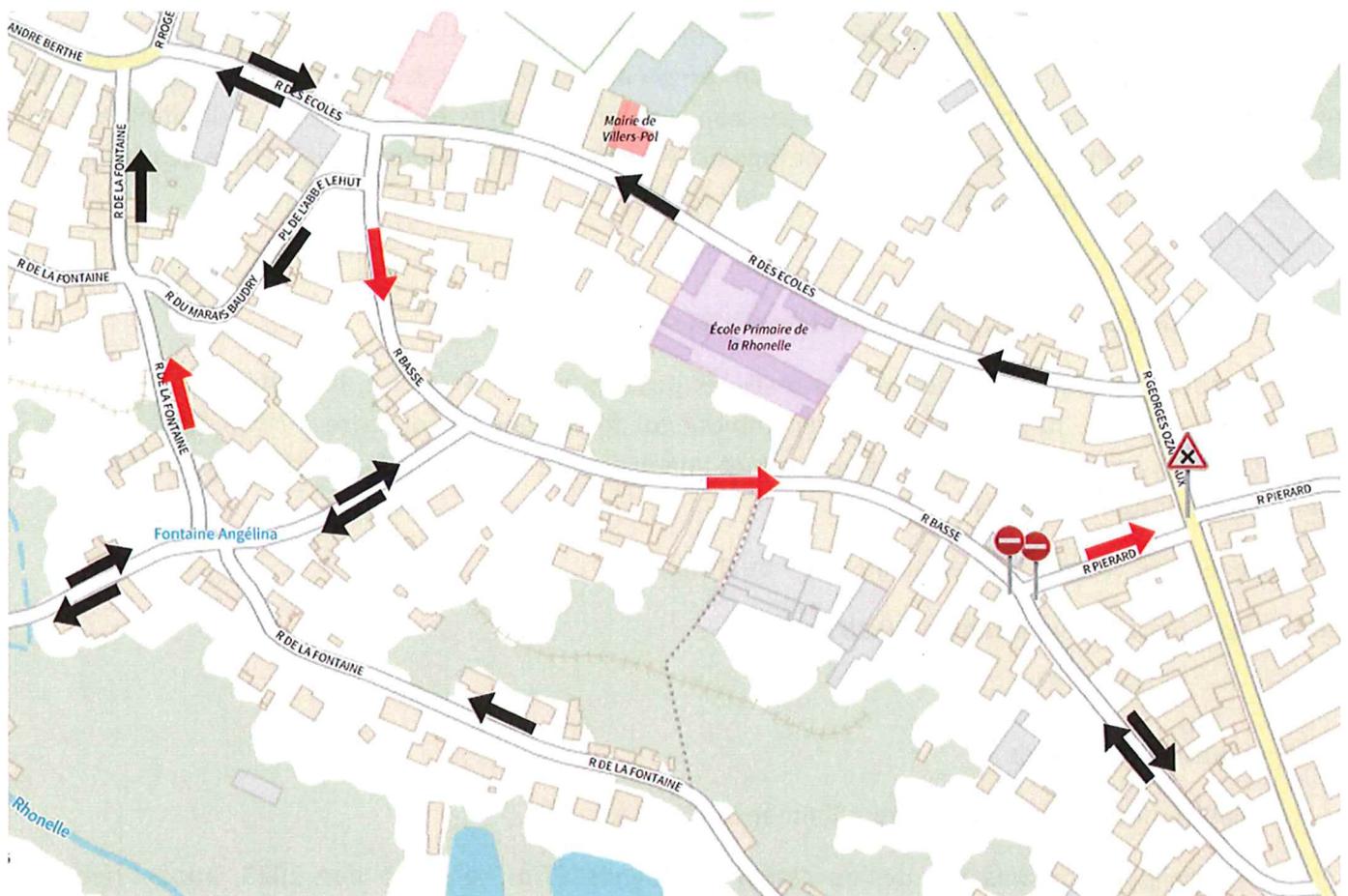
Résultat du projet :

1. la rue Basse sera en sens unique jusqu'à l'intersection de la rue Pierard.

Mise en place de stationnements afin de libérer les trottoirs pour les piétons.

La seconde partie de la rue Basse sera en double sens : de l'intersection de la rue Pierard jusqu'à la rue Georges Ozaneaux.

2. La rue du Moulin restera alors en double sens. En haut de la rue un marquage sera réalisé, de type zébras, pour interdire le stationnement dans le virage.



Il est procédé au vote :

Soit 6 voix pour - 1 voix contre – 2 Abstentions.

M. Desruenne Xavier s'exprime sur le sujet :

- pas lieu de privatiser le passage en 2^{ème} partie de la rue Basse
- le sens unique risque plutôt d'augmenter la vitesse que l'inverse
- le flux se déplacera sur la rue des écoles et donc bien plus dangereux.

- **Mise aux normes des arrêts de bus**

La mise aux normes consiste à la mise en place :

1. Un panneau de signalisation de l'arrêt,
2. Un marquage au sol (zig zag)
3. Un passage piéton

La région finance ce projet à raison de 1 000 € par arrêt de bus et dont 20 % reste à charge de la commune.

Un devis est en cours, afin de déterminer le coût exact du projet. Il y aurait donc au total 4 paires d'arrêts de bus avec déplacement plus loin dans la rue de l'arrêt montée Wibaille, actuellement au niveau du cabinet de Kinésithérapie, lieu inapproprié vu l'état de la chaussée. Le point est ajourné, dans l'attente du devis.

- **Information sur la Fontaine rénovée en 2018 sur un terrain n'appartenant pas à la commune.**

Monsieur le Maire apporte des informations sur le problème de propriété de la fontaine, Rue de la Fontaine. La fontaine rénovée en 2018 a été placée sur un terrain n'appartenant pas à la commune. Cette situation a été révélée par un notaire lors d'une succession. Les propriétaires du terrain ne souhaitent pas faire démonter la fontaine. Ils procèdent au bornage de leur terrain. M. le Maire étant invité à celui-ci donnera des informations complémentaires à la prochaine réunion.

- **Adhésion pour l'accompagnement du PNRA concernant le SIRPP**

Dans le cadre des différentes démarches réalisées pour le projet de l'église, les différents contacts avec lesquels nous avons pu échanger nous recommandent fortement de souscrire à cette adhésion afin de bénéficier d'un accompagnement administratif et financier pour la constitution de notre cahier des charges dans la restauration de l'église.

Il est procédé au vote de l'adhésion au SIRPP du PNRA

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Questions diverses**

- Pas de fermeture de classe pour l'année 2025-2026
- Rappel pour l'organisation de l'opération "Nettoyons la Nature", le 15 mars 2025, appel à bénévoles
- Point d'apport de verre à la sortie vers Préseau doit être déplacée, un nouvel emplacement est à déterminer

Présentation par Hélène-Catherine du projet de décorations de Noël, suite à la réunion de travail avec plusieurs élus.

En séance, le jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire
Olivier YZANIC

